

Un avion du Département au service d'une mer propre

ENVIRONNEMENT Le président du conseil général Eric Ciotti a présenté, hier à Cannes, le dispositif de surveillance aérienne des eaux de baignade

Cent vingt kilomètres de littoral à surveiller tous les jours : c'est un monument. À l'aide d'un avion, c'est déjà beaucoup plus simple. C'est le moyen dont s'est doté le conseil général des Alpes-Maritimes pour apporter sa contribution à l'amélioration des eaux de baignade.

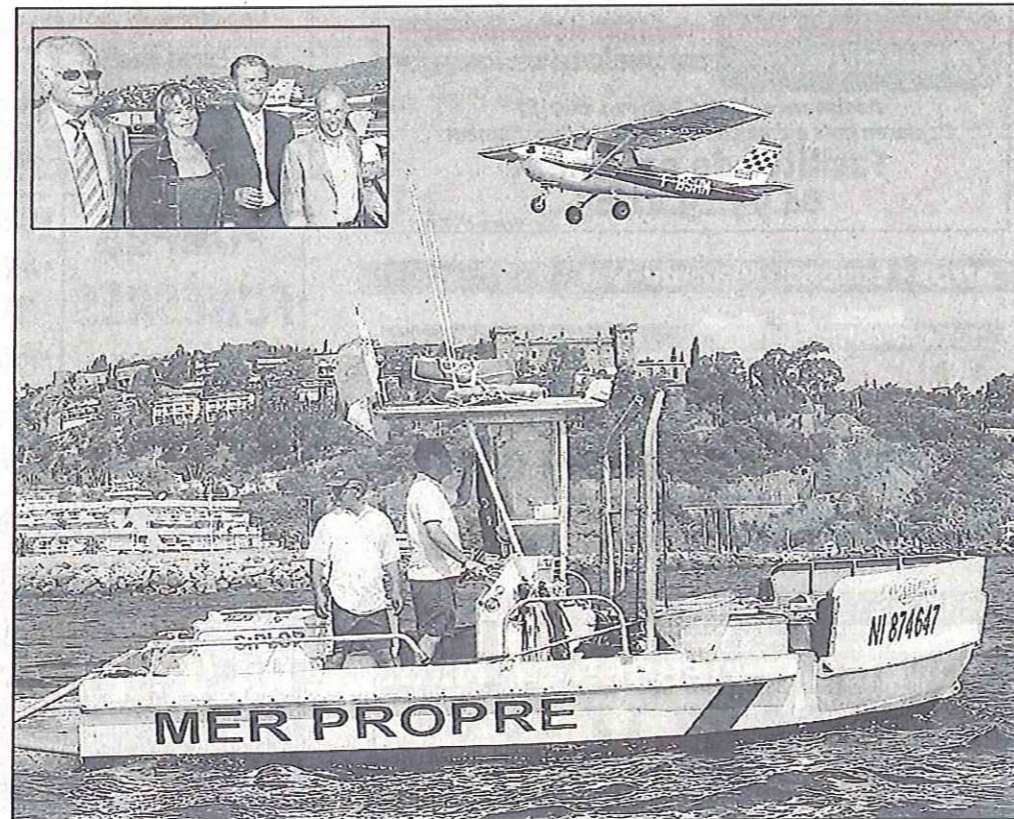
Tous les jours depuis le 2 juillet et jusqu'au 4 septembre inclus, le Cessna 150, flanqué du logo de la collectivité, décolle de l'aéroport de Cannes-Mandelieu.

Objectif : un survol à basse altitude du littoral azuréen, de Théoule à Menton, pour repérer toute trace de pollution.

Vers un tourisme responsable

Le pilote et son observateur scrutent la bande des eaux de baignade et les plages en quête de macrodéchets qui souillent l'environnement.

Emballages, polystyrène, bidons, cadavres d'animaux, nappes d'hydrocarbures, contenus de poubelles, déchets végétaux portés par le vent ou les courants, débris rejetés par les eaux



Les bateaux « papillons » dépollueurs complètent le dispositif sur l'eau. En incrustation, Eric Ciotti aux côtés notamment du maire de Mandelieu, Henri Leroy. (Photos Serge Haouzi)

pluviales... Rien ne leur échappe. Une fois les pollutions repérées, l'avion répercute la zone à nettoyer aux dix bateaux des syndicats intercommunaux et de la ville de Nice. Sur le plan d'eau, ces unités spécifiques sont chargées de récolter et traiter l'ensemble des déchets en surface (voir encadré ci-dessus). « Notre littoral et la qua-

lité de ses eaux de baignade sont notre première richesse. Ils participent au développement touristique et économique de notre département. C'est pourquoi le conseil général fait de la préservation de ce milieu naturel une exigence prioritaire et s'implique avec force dans le dispositif de surveillance et de nettoyage. À hauteur de 36 000 € pour l'avion et

114 000 € sous forme de subventions aux cinq syndicats intercommunaux », a insisté Eric Ciotti, président du conseil général, hier matin, lors de la présentation de ce dispositif de surveillance aérienne du littoral à l'aéroport de Cannes.

Et les efforts conjugués du Département et des communes prouvent apparemment leur effica-

Un tonnage de déchets en baisse

Si l'efficacité du dispositif de surveillance et de nettoyage des eaux de baignade fait ses preuves, il semblerait que les comportements quant aux rejets de déchets en mer aient également évolué. Ce, de façon positive. Les chiffres en attestent, en tout cas. En 2000, le volume total de déchets récupérés s'élevait à 405,7 m³.

Dix ans plus tard il a chuté à 260,5 m³.

Une forte tendance à la baisse que ne conteste pas Michel Lacroix, responsable des bateaux dépollueurs dans le golfe de La Napoule. « Depuis que je travaille ici en baie de Cannes je ne peux que constater la diminution constante du volume de déchets que l'on récupère dans nos filets. Il faut croire que les dispositions prises par les autorités et les campagnes de sensibilisation finissent par porter leurs fruits. » Il met également cette baisse de tonnage sur le compte des progrès technologiques. « Les bateaux ont bien évolué ces dernières années. Et on est capables avec ce matériel de traiter plus efficacement tous types de pollutions. »

« Grâce à ces engagements, plus de 3 700 m³ de déchets ont été récoltés en dix ans. Dont 260 m³ en 2010. Ce système fonctionne et complète toutes les mesures que l'on prend pour protéger le littoral, comme la distribution de sacs biodégradables aux plaisanciers des 34 ports du département », précisait encore Eric Ciotti. Et d'annoncer la création

de quatre zones marines protégées à Beaulieu-sur-Mer, Roquebrune-Cap-Martin, Cagnes-sur-Mer et Golfe-Juan.

Des zones où il est interdit de plonger, pêcher et mouiller. « Soit 134 hectares préservés pour développer dans le département, un tourisme durable et respectueux de l'environnement. »

VINCENT BASSOULS
vbassouls@nicematin.fr